



Elle grandit entre les forêts et les eaux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-LE-POTIER SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

Le maire de Jouy-le-potier certifie avoir convoqué le 5 avril 2024, les membres du conseil municipal, pour une séance publique ordinaire qui a lieu le vendredi 12 avril 2024 à 20h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 13
Nombre de conseillers municipaux votants : 14
Date de convocation du conseil municipal : 05-04-2024

Présents :

Gilles BILLIOT	Thierry ZION	Boubacar DIALLO
Catherine COLAS	Michel GAUDÉ	Patricia GAUTHIER
Pascal HERRERO	Christine LALIÈRE	Pascale SZCZERBAL
Jean-Benoît PELLETIER	Florence NOYER	
Nicole BERRUÉ	Jean-François ROBINET	

Absents excusés : Karl MESLAND donne pouvoir à Gilles BILLIOT
Thierry ZION donne pouvoir à Pascal HERRERO jusqu'à son arrivée

Absent : Benoît MALARD

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2024**

Le procès-verbal de la précédente séance, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024

➤ **Délibération n°2024/12/04/01 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Considérant l'obligation d'affecter les résultats comptables de l'année précédente,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les affectations des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation de résultats Budget principal		
Résultat d'investissement	- 775 305.27 €	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	775 305.27 €	
Résultat de fonctionnement	- 9 521,74 €	
Déficit reporté	- 9 521.74 €	D 002

➤ **Délibération n°2024/12/04/02 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Considérant l'obligation d'affecter les résultats comptables de l'année précédente

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les affectations des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe eau et assainissement		
Résultat d'investissement	604 745.03 €	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	0
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	0	
Résultat de fonctionnement	235 320.59 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter r002	235 320.59 €	c/002

➤ **Délibération n°2024/12/04/03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET POLE SANTE**

Considérant l'obligation d'affecter les résultats comptables de l'année précédente

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les affectations des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe pôle santé		
Résultat d'investissement	- 173 775.85€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	173 775.85 €	
Résultat de fonctionnement	59 429.05 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés	59 429.05 €	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n°2024/12/04/04 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET TOURNIQUET 2**

Considérant l'obligation d'affecter les résultats comptables de l'année précédente

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les affectations des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe Tourniquet 2		
Résultat d'investissement	-30255.15€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	30255.15€	
Résultat de fonctionnement	438 275.28€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	30 255.15 €	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	408 020.13€	c/002

➤ **Délibération n°2024/12/04/05 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ**

Considérant que les taux d'imposition sont inchangés depuis 1981,
Considérant la loi de finance de 2020 voté par le pouvoir législatif conduisant à la suppression de la taxe d'habitation,
Considérant le remplacement de la Taxe d'habitation, par le versement de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur, sauf pour les résidences secondaires,
Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition concernant la taxe foncière et d'habitation,
Considérant l'augmentation des bases fiscales fixées par les services de l'Etat.
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE les taux de la fiscalité directe de pour l'année 2024 :

TAXES	Taux 2024
TH sur résidences secondaires	15,01%
TF sur les propriétés bâties	39.68%
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %

➤ **Délibération n°2024/12/04/06 : BUDGET PRIMITIF – COMMUNE**

Considérant la présentation faite par Madame FONTENY conseillère de la trésorerie à la commission finances,
 Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à cette commission,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif communal 2024 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
n°	Intitulé compte	Montant voté	n°	Intitulé compte	Montant voté
011	charges à caractère général	641 900.00	013	atténuation de charges	0.00
012	charges de personnel	650 900.00	70	produits	247 000.00
014	atténuation de produits	26 500.00	73	impôts et taxes	801 766.00
65	autres ch. de gestion courante	97 200.00	74	dotations	394 557.00
66	charges financières	11 443.01	75	autres produits	6 500.00
67	Charges exceptionnelles	4000.00	77	produits exceptionnels	0.00
6817	provision		75	produits lotissement	350 000.00
	total opérations réelles	1 431 943.01		total opérations réelles	1 800 823.00
023	virement à l'investissement	337 717.01			
042	transferts entre sections	21 641.24	042	transferts entre sections	0.00
6811	<i>amortissement</i>	21 641.24	722	<i>travaux en régie</i>	
6817	<i>provision</i>		777	<i>reprise subventions</i>	0.00
043	opér.ordre fonctionnement	0.00	043	opér.ordre fonctionnement	0.00
	total opérations d'ordre	359 358.25		total opérations d'ordre	0.00
	total dépenses fonctionnement	1 791 301.26		total recettes fonctionnement	1 800 823.00
002	déficit reporté	9 521.74	002	excédent reporté	0.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 800 823.00		TOTAL FONCTIONNEMENT	1 800 823.00

INVESTISSEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
n°	Intitulé compte	Montant voté	n°	Intitulé compte	Montant voté
10226	taxe d'aménagement (remboursem	2 000.00	1068	résultat fonct. capitalisé	
16	Emprunts	81 526.12	10222	FCTVA	108 873.14
165	Dépôt et cautionnement	0.00	10226	Taxe Aménagement	66 000.00
20	Immobilisations	0.00	1321	Etat	15 000.00
204	subventions équipement	75 000.00	1322	autre	74 600.00
21	Immobilisations	375 000.00	1323	subvention dpt	70 000.00
23	Immobilisation en cours	100 000.00	1341	DETR	90 000.00
			1347	DSIL	110 000.00
	total dépenses réelles	633 526.12	13251	Fds de concours CASC	100 000.00
			1641	emprunt	415 000.00
040	transferts entre sections	0.00	165	Dépôt et cautionnement	0.00
2313	<i>travaux en régie</i>	0.00		total recettes réelles	1 049 473.14
13918	<i>reprise subventions</i>	0.00	021	virement de la section de fonction	337 717.01
041	opérations patrimoniales	0.00	040	transferts entre sections	21 641.24
2315	<i>intégration avance</i>		281533	<i>amortissement</i>	21 641.24
21538	<i>intégration participation SILMA</i>		041	opérations patrimoniales	0.00
	total dépenses d'ordre	0.00	238	<i>intégration avance</i>	
	total dépenses de l'exercice	633 526.12	238	<i>intégration participation SILMA</i>	
001	déficit reporté	775 305.27		total recettes d'ordre	359 358.25
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 408 831.39		total recettes de l'exercice	1 408 831.39
			001	excédent reporté	0.00
				TOTAL INVESTISSEMENT	1 408 831.39

➤ **Délibération n°2024/12/04/07 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation faite par Madame FONTENY conseillère de la trésorerie à la commission finances,
 Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à cette commission,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif annexe – eau et assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
n°	Intitulé compte	Montant voté	n°	Intitulé compte	Montant voté
011	charges à caractère général	190 200.00	013	atténuation de charges	
012	charges de personnel	20 000.00	70	produits	
014	atténuation de produits		73	impôts et taxes	
65	autres ch. de gestion courante		74	dotations	
66	charges financières	36 369.28	75	autres produits	240 000.00
6817	provision		76	produits financiers	
67	Charges Exceptionnelles	30 000.00	77	produits	
total opérations réelles		286 569.28	total opérations réelles		240 000.00
022	Depnses imprévues	10 000.00			
023	virement à l'investissement	75 769.36			
042	transferts entre sections	169 006.24	042	transferts entre sections	56 024.29
6811	<i>amortissement</i>	169 006.24	722	<i>travaux en régie</i>	
6817	<i>provision</i>		777	<i>reprise subventions</i>	56 024.29
043	opér.ordre fonctionnement	0.00	043	opér.ordre fonctionnement	0.00
total opérations d'ordre		244 775.60	total opérations d'ordre		56 024.29
total dépenses fonctionnement		531 344.88	total recettes fonctionnement		296 024.29
	restes à réaliser			restes à réaliser	
002	déficit reporté		002	excédent reporté	235 320.59
TOTAL FONCTIONNEMENT		531 344.88	TOTAL FONCTIONNEMENT		531 344.88
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
n°	Intitulé compte	Montant voté	n°	Intitulé compte	Montant voté
16	Emprunts	117 837.18	1068	résultat fonct. capitalisé	
165	Dépôt et cautionnement		10222	FCTVA	
20	Immobilisations	40 000.00	10226	TA	
21	Immobilisations	15 000.00	1321	Etat	
23	Immobilisation en cours	580 659.16	1322	autre	
204	subventions équipement	0.00	1323	subvention dpt	
020	Dépenses imprévues	40 000.00	1341	DETR	
total dépenses réelles		793 496.34	1347	DSIL	
040	transferts entre sections	56 024.29	13251	Fds de concours CASC	
2313	<i>travaux en régie</i>	0.00	1641	emprunt	
13918	<i>reprise subventions</i>	56 024.29	165	Dépôt et cautionnement	
041	opérations patrimoniales	0.00	total recettes réelles		0.00
2315	<i>intégration avance</i>		021	virement de la section de fonctionnem	75 769.36
21538	<i>intégration participation SILMA</i>		040	transferts entre sections	169 006.24
total dépenses d'ordre		56 024.29	281533	<i>amortissement</i>	169 006.24
total dépenses de l'exercice		849 520.63	041	opérations patrimoniales	0.00
001	déficit reporté		238	<i>intégration avance</i>	
TOTAL INVESTISSEMENT		849 520.63	238	<i>intégration participation SILMA</i>	
			total recettes d'ordre		244 775.60
			total recettes de l'exercice		244 775.60
			001	excédent reporté	604 745.03
			TOTAL INVESTISSEMENT		849 520.63

➤ **Délibération n°2024/12/04/08 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE – PÔLE SANTÉ**

Considérant la présentation faite par Madame FONTENY conseillère de la trésorerie à la commission finances,
 Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à cette commission,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif annexe – Pôle Santé 2024 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N°	Intitulé compte	Montant voté	N°	Intitulé compte	Montant voté
011	charges à caractère général	7 629.05	013	atténuation de charges	
012	charges de personnel		70	produits	
014	atténuation de produits		73	impôts et taxes	
67	Titres annulés	1 000.00	74	dotations	
66	charges financières	7 412.59	75	autres produits	50 000.00
6817	provision		76	produits financiers	
			77	produits	
total opérations réelles		16 041.64	total opérations réelles		50 000.00
023	virement à l'investissement	93 387.41			
042	transferts entre sections	0.00	042	transferts entre sections	0.00
6811	<i>amortissement</i>	0.00	722	<i>travaux en régie</i>	
6817	<i>provision</i>	0.00	777	<i>reprise subventions</i>	0.00
043	opér.ordre fonctionnement	0.00	043	opér.ordre fonctionnement	0.00
total opérations d'ordre			total opérations d'ordre		0.00
total dépenses fonctionnement		109 429.05	total recettes fonctionnement		50 000.00
	restes à réaliser			restes à réaliser	
002	déficit reporté		002	excédent reporté	59 429.05
TOTAL FONCTIONNEMENT		109 429.05	TOTAL FONCTIONNEMENT		109 429.05
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N°	Intitulé compte	Montant voté	N°	Intitulé compte	Montant voté
			1068	résultat fonct. capitalisé	59 429.05
16	Emprunts	57 527.70	10222	FCTVA	0.00
165	Dépôt et cautionnement		10226	TA	0.00
20	Immobilisations		1321	Etat	0.00
21	Immobilisations		1322	autre	0.00
23	Immobilisation en cours	480 000.00	1323	subvention dpt	0.00
204	subventions équipement	0.00	1341	DETR	0.00
020			1347	DSIL	0.00
total dépenses réelles		537 527.70	13251	Fds de concours CASC	
			1641	emprunt	226 500.00
040	transferts entre sections	0.00	165	Dépôt et cautionnement	
2313	<i>travaux en régie</i>	0.00	total recettes réelles		285 929.05
13918	<i>reprise subventions</i>	0.00	021	virement de la section de fonctionnem	93 387.41
041	opérations patrimoniales	0.00	024,	Ventes 2022,2023,2024	331 987.09
2315	<i>intégration avance</i>		281533	<i>amortissement</i>	0.00
21538	<i>intégration participation SILMA</i>		041	opérations patrimoniales	0.00
total dépenses d'ordre		0.00	238	<i>intégration avance</i>	
total dépenses de l'exercice		537 527.70	238	<i>intégration participation SILMA</i>	
001	déficit reporté	173 775.85	total recettes d'ordre		425 374.50
TOTAL INVESTISSEMENT		711 303.55	total recettes de l'exercice		711 303.55
			001	excédent reporté	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		711 303.55	TOTAL INVESTISSEMENT		711 303.55

➤ **Délibération n°2024/12/04/09 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE – TOURNIQUET 2**

Considérant la présentation faite par Madame FONTENY conseillère de la trésorerie à la commission finances,
 Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à cette commission,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif annexe – Tourniquet 2 2024 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	Montant voté	article		intitulé	observations	Montant voté
605	011	travaux	voirie, VRD,..		60315		stocks terrains à aménager	= au c/ 6015	0.00
					7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	90000
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7133		variation en cours de production	en fin d'année, reprend	0.00
	043		transfert intérêt emprunt					total chap. 60 (C 335)	
			indemnité propriétaire		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	0.00
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais					(par D 3555) st final	
6045	011	études, prestations de service	loi sur l'eau		757368		subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
60	011		essais de sols		796		transfert charges	transfert intérêts emprunt	
			s/total (coût de production)	-					
6	011	dep hors prix							
65822	65	versement BP	BP crédit 75821	427925.13	002		résultat fonct. reporté	excédent	438275.28
66111	66	intérêts emprunt							
6588	65	Arrondis TVA			7588		arrondis TVA		5
6711	67	int moratoires			7785	042	Regul 1068		
7133	042	variation en cours Pro	sortie du stock (par C 335)	100 355.15					
71355	042	variation en cours Pro	stock dépense	0.00					
71355	042	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	0.00					
71355	042	stocks recettes		0	71355	042	reprise stocks recettes		0
608	043	FRS ACCESS			796	043	transfert ch fi		0
002	002	résultat fonct. reporté	déficit						
022	022	dépenses imprévues							
21		virt.section d'investisst							
			TOTAL	528 280.28				TOTAL	528 280.28
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	Montant voté	article		intitulé	observations	Montant voté
16412	16	emprunt	remboursement capital		16412		emprunt en francs		
168751	16	rembt avance com co	BP crédit 276341	70000					
315	010	terrains à aménager	= au c/ 60315		168751		avance commune	BP débit 276341	
3351	010	travaux en cours	terrains)	0.00	3555	040	terrains aménagés	sortie du stock de	
3354	010	travaux en cours	études, pr. serv) par	0.00				lots vendus (D 71355)	
3355	010	travaux en cours	travaux) C 7133	0.00	001		résultat inv. reporté	excédent	
33581	010	travaux en cours	frais accessoires)	0.00	33581	040	travaux en cours	frais accessoires)	
33586	010	travaux en cours	frais financiers)	0.00	3351	040	reprise stock initial		100 355.15
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355) st final		3354	040	reprise stock initial		
					3355	040	reprise stock initial		
1068	040				3555	040	reprise stock initial	stock dépense	
3555	040	reprise stockS recettes				23	virt; de la sect, fonctionnement		
001	001	résultat inv. reporté	déficit	30355.15	3555	040	stocks recettes		
			TOTAL	100 355.15				TOTAL	100 355.15

Arrivée de Thierry ZION à 20h46

➤ **Délibération n°2024/12/04/10 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Considérant les documents communiqués par les différentes associations,
Considérant la proposition de reconduite des calculs par la municipalité,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, (moins l'abstention de Pascal HERRERO pour le Football Club de Jouy-le-Potier et de Patricia GAUTHIER et Pascale SZCZERBAL pour « les Randonneurs de Sologne »)

ATTRIBUE des aides financières aux associations comme suit :

SUBVENTIONS	2024
Subvention association sportives : 10€/jovicien +10% charges salariales Mini 150€ Maxi 1600€	Subvention association diverses : 5€/jovicien ou forfait
Football Club de Jouy-le-Potier	510€
Association Basket	150€
Tennis Club de Jouy-le-Potier	909€
Gymnastique Volontaire	1600€
Les Volants Joviens	796€
Randonneurs de Sologne	420€
Association du Bois de l'Orgue	265€
Les Pêcheurs Joviens	0€
Amicale des Pompiers	700€
Association Parents d'élèves	250€
Association Action Animal	150€
Association les Guernipis	295€
Le Champ des Possibles	245€
Banque Alimentaire du Loiret	270€
Domaine du Ciran	100€
FUL (Fond Unifié Logement) - Conseil Départemental	1158€
A.A.D.P.A./U.N.A	200€
ADMR secteur de Cléry et de Beaugency	200€
Union Départementales des Maires ruraux du Loiret	100€
Fondation du patrimoine	120€
Comité des fêtes	800€
Amicale du personnels CCPS	500€
TOTAL	9443€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/12/04/11 : DEMANDE SUBVENTION PETR**

Considérant les nouvelles possibilités offertes aux communes pour l'aménagement de celles-ci par la région,
Considérant l'exposé de Pascal Herrero,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE le PETR pour une subvention au taux le plus élevé pour le réaménagement de 2 plans d'eau et la création d'un circuit écologique des étangs.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/12/04/12 : FERMETURE RÉGIES MUNICIPALES**

Considérant la demande de la trésorerie de clôture de la régie suite à une diminution d'activité,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de clôturer la régie de « **Recette diverses** » instituée auprès du service de la Mairie à compter du 15 avril 2024.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/12/04/13 : FERMETURE RÉGIES MUNICIPALES**

Considérant la demande de la trésorerie de clôture de la régie suite à une diminution d'activité,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de clôturer la régie de « **Petites dépenses** » instituée auprès du service de la Mairie est clôturée à compter du 15 avril 2024.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/12/04/14 : CHOIX CABINET ARCHITECTE POUR ÉTUDE DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Considérant l'augmentation constante des effectifs scolaires,
Considérant que les locaux scolaires et périscolaires atteignent leurs limites,
Considérant qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de rénovation-agrandissement,
Considérant la consultation de 3 cabinets d'architecte pour nous accompagner dans cette réflexion,
Considérant l'exposé de Jean-Benoît PELLETIER,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CHOISIT le cabinet AUTRET pour l'assistance à Maître d'ouvrage concernant l'étude d'aménagement-agrandissement des locaux scolaires et périscolaires, avec des frais d'honoraires à 6% du montant des travaux.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/12/04/15 : LOCATION CABINET PÔLE SANTÉ**

Considérant l'aménagement de 4 cabinets pour médecins généralistes au 12 ZAC de la Poterie,
Considérant la demande du Docteur Flora Mascart pour louer 4 cabinets à partir du 1er avril 2024,
Considérant que 3 cabinets seront occupés par des étudiants en médecine ou des remplacements,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2023/10/20/04

ACCEPTE la demande du Docteur Flora Mascart pour la location de 4 cabinets au 12 ZAC de la Poterie

DIT qu'un bail professionnel sous seing privé sera établi pour le cabinet principal et 1/4 de l'espace accueil et rangement au prix de 17 euros le mètre carré.

DIT qu'un bail professionnel sous seing privé sera établi par cabinet annexe avec 1/4 de l'espace accueil et rangement chacun au prix de 17 euros le mètre carré.

DIT que pour les 3 cabinets annexes un abattement de 50% du loyer sera appliqué pendant 1 an.

AUTORISE CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n°2024/12/04/16 : CONVENTION SDIS**

Considérant l'embauche comme agent technique et agent administratif de 2 sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Jouy-le-Potier,

Considérant la nécessité pour la commune de promouvoir le volontariat et assurer les secours sur notre territoire,

Considérant la proposition du SDIS de conventionner avec la commune notamment pour des questions de responsabilité,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS telle qu'annexée,

CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n°2024/12/04/17 : CONVENTION LOGEMLOIRET**

Considérant que la loi Elan (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 27 novembre 2018 a posé le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux (article 97).

Considérant le projet de convention pour la période 2024/2026 proposé par LOGEMLOIRET,

Considérant l'obligation de préciser les principes de définitions des flux de réservations des communes, ainsi que les modalités d'exercice des droits de réservations,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la convention proposée par LOGEMLOIRET centre Val de Loire, telle qu'annexée

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite convention

➤ **Délibération n°2024/12/04/18 : CONVENTION AVEC PROPRIÉTAIRES FONCIERS DE RÉSERVE INCENDIE**

Considérant la possibilité de conventionner avec les propriétaires fonciers pour utiliser leurs réserves incendie en cas de besoin par les Sapeurs-Pompiers,

Considérant l'accord donné par plusieurs propriétaires,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la convention pour autoriser les Sapeurs-Pompiers à utiliser les réserves incendie des propriétaires fonciers.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec les propriétaires fonciers (annexées) et en avertir le SDIS.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire précise, informe, indique :

- Que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 9h45
- Que le prochain conseil municipal aura lieu le 24 mai
- Qu'une nouvelle association a été créée sur la commune : « la folie du jeu »
- Que l'inauguration des nouveaux cabinets de médecins aura lieu le 18 avril à 19h
- Que le début des travaux concernant l'extension du Pôle Santé est prévu le 21 mai
- Que le renouvellement du contrat d'eau potable avec IRH est commencé et qu'il y aura des travaux à faire concernant les eaux usées
- Que la préparation aux élections européennes du 9 juin va commencer

- Michel GAUDÉ demande qu'un courrier soit adressé aux bailleurs sociaux pour le ravalement des façades et la peinture des volets
- Pascal HERRERO informe que 120 composteurs ont été commandés, 90 ont été retirés et 30 seront à venir récupérer en Mairie
- Pascale SZCZERBAL indique qu'il y a des nids de poules rue des Ormes et qu'il y a beaucoup de poids lourds et voitures qui veulent éviter le feu de signalisation. Elle précise également qu'il faudrait peut-être envisager des passages piétons autour du giratoire rue du Chenil
- Jean-Benoît PELLETIER suggère de mettre une interdiction poids-lourds
- Catherine COLAS signale que des haies le long du sentier des potiers ont été taillées et laissées sur le sentier.

Séance close à 22h03

Certifié exécutoire,

Pour extrait conforme,

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le

Et de la publication le,

Fait à Jouy le Potier, le

Le Maire, Gilles Billiot



Secrétaire de séance,
Christine Lalière